

MODALITÉS D'EVALUATION DE LA FORMATION

Afin de répondre au décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue et faire évoluer de façon permanente nos pratiques, vous serez sollicité(e) à la fin de votre formation pour donner votre appréciation sur le cycle que vous venez de suivre.

Cette évaluation se présentera, selon votre situation et votre financeur, sous différentes modalités (mail, questionnaire papier).

Par exemple, si vous êtes demandeur d'emploi, vous recevrez un email du site ANOTEA vous invitant à donner votre avis sur la formation et à l'évaluer sur ces 5 critères :

- **Accueil** : réunions d'information collectives et entretiens à l'entrée en formation.
- Contenu de la formation : programme, supports pédagogiques, organisation des modules, alternance théorie/pratique.
- Équipe de formateurs : prise en compte du besoin des stagiaires.
- Moyens matériels mis à disposition : salles de cours, documentation, plateaux techniques, équipement informatique.
- **Accompagnement**: aide à la recherche de stage/emploi, mise en relation et rencontre avec les entreprises.
- Avis global : opinion générale sur la formation suivie.

Donner votre avis, c'est contribuer à la notoriété de votre formation et valoriser votre titre auprès des professionnels. Nous comptons sur votre participation.

La Direction Produit Qualité